

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de réception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_01-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_01

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

Le douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s : Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s : Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 -

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 ayant été communiqué aux membres du conseil municipal, il leur est demandé de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire
Pascal Malvezin

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_03-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_03

-

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 15

douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 11

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 1

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget commune - adoption du compte de gestion 2024 -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_03-DE
A G E D I

justifiées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (Mr Bouscatier) approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_04-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_04

-

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 15

douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Magalie CONSTANT

Présents : 10

Votants: 11

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER,
Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude
TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 10

Contre: 0

Représenté(e)s : Pierre AUDISSERGUES représenté par
Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par
Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 1

Excusé(e)s : Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie
MONCHAUX

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget commune - adoption du compte administratif 2024 -

Sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget communal qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	1 507 362,32 €	685 297,48 €
Mandats émis	1 346 196,95 €	451 091,21 €
Résultat	161 165,37 €	234 206,27 €

Hors présence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (Mr Bouscatier), approuve le compte administratif 2024 du budget communal.

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_04-DE
A G E D I

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_05-DE

A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14 / 02 / 20 25

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_05

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget commune - affectation des résultats de fonctionnement 2024 -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte administratif 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion

161 165,37 € (A)

Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)

310 885,44 € (B)

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_05-DE
A G E D I

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024
472 050,81 € (A+B)

Section d'investissement

- Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)
- 143 681,55 € (C)

Restes à réaliser, solde des restes à réaliser
Dépenses : 30 100 € Recettes : 0 € soit 30 100 € (D)

Besoin de financement à la section d'investissement
- 143 681,55 + 30 100 = - 173 781,55 € (E=C+D)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante et de l'affecter au budget 2025 :

1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de - 173 781,55 €

2 - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"
 $161\,165,37\text{ €} + 310\,885,44\text{ €} - 173\,781,55\text{ €} = 298\,269,26\text{ €}$

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2025_02_06-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_06

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe eau et assainissement - adoption du compte de gestion 2024 -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_06-DE
A G E D I

Considérant que les opérations de recettes et de justifiées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, budget annexe eau et assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2025_02_07-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_07

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice BOUSCATIER

Présents : 10

Votants: 11

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER,
Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude
TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 11

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par
Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par
Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie
MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe eau et assainissement - adoption du compte administratif 2024 -

Sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget annexe eau et assainissement qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	137 918,43 €	85 903,26 €
Mandats émis	188 441,82 €	100 035,97 €
Résultat	- 50 523,39 €	- 14 132,71 €

Hors présence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe eau et assainissement.

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_07-DE
A G E D I

Le secrétaire de séance,



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de réception de l'AR: 14/02/2025

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2025_02_08-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14 / 02 / 20 25

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_08

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe eau et assainissement - affectation des résultats de fonctionnement 2024 -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte administratif 2024 budget annexe eau et assainissement, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2024	- 50 523,39 €
Résultat clôture 2023	- 49 760,03 €
Résultat au 31-12-2024	- 100 283,42

Déficit à reporter au 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2025

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de réception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_08-DE

A G E D I

Section d'investissement

	Investissement
Résultat exercice 2024	- 14 132,71 €
Résultat clôture 2023	70 289,03 €
Résultat au 31-12-2024	56 156,32 €

-
Excédent à reporter au 001 en section d'investissement du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats 2024 du budget annexe eau et assainissement.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTON

015-211500947-DE_2025_02_09-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_09

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe abattoir - adoption du compte de gestion 2024 -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe abattoir de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_09-DE
A G E D I

Considérant que les opérations de recettes et de justifiées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, budget annexe abattoir. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le secrétaire de séance,



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_10-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_10

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice BOUSCATIER*

Présents : 10

Votants: 11

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 11

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe abattoir - adoption du compte administratif 2024 -

Sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget annexe abattoir qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	118 726,97 €	115 122,17 €
Mandats émis	118 491,80 €	83 582,35 €
Résultat	235,17 €	31 539,82 €

Hors présence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe abattoir.

Le secrétaire de séance,



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_10-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_11-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_11

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER,
Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude
TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Représenté(e)s : Pierre AUDISSERGUES représenté par
Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par
Gilbert FRAYSSE

Excusé(e)s : Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie
MONCHAUX

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe abattoir - affectation des résultats de fonctionnement 2024 -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte administratif 2024 budget annexe abattoir, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2024	235,17 €
Résultat clôture 2023	84 032,29 €
Résultat au 31-12-2024	84 267,46 €

Excédent à reporter au 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2025

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_11-DE
A G E D I

Section d'investissement

	Investissement
Résultat exercice 2024	31 539,82 €
Résultat clôture 2023	164 626,53 €
Résultat au 31-12-2024	196 166,35 €

- Excédent à reporter au 001 en section d'investissement du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats 2024 du budget annexe abattoir.

Le secrétaire de séance,



COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_12

-	Date de la convocation: 05/02/2025 Date affichage convocation :12/02/2025
Membres en exercice : 15	<i>douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN</i>
Présents : 10	
Votants: 12	Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI
Pour: 12	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE
	Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe lotissement - adoption du compte de gestion 2024 -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_12-DE
A G E D I

Considérant que les opérations de recettes et de justifiées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024, budget annexe lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le secrétaire de séance,



**Le Maire,
Pascal Malvezin**



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République fr
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_13-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14 / 02 / 20 25

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_13

-

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice BOUSCATIER*

Présents : 10

Votants: 11

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 11

Contre: 0

Représenté(e)s : Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s : Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe lotissement - adoption du compte administratif 2024 -

Sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 du budget annexe lotissement qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	41 861 €	63 362,13 €
Mandats émis	63 375,21 €	21 489 €
Résultat	- 21 514,21 €	41 873,13 €

Hors présence de Monsieur Pascal MALVEZIN, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe lotissement.

Le secrétaire de séance,



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025
Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_13-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_14-DE
A G E D I

République fr
CANTA

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_14

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Budget annexe lotissement - affectation des résultats de fonctionnement 2024 -

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal MALVEZIN, après avoir adopté le compte administratif 2024 budget annexe lotissement, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Fonctionnement
Résultat exercice 2024	- 21 514,21 €
Résultat clôture 2023	0
Résultat au 31-12-2024	- 21 514,21 €

Déficit à reporter au 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2025

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_14-DE

A G E D I

Section d'investissement

	Investissement
Résultat exercice 2024	41 873,13 €
Résultat clôture 2023	- 41 873,13 €
Résultat au 31-12-2024	0 €

- Excédent à reporter au 001 en section d'investissement du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats 2024 du budget annexe lotissement.

Le secrétaire de séance,



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_15-DE
A G E D I

République française
CANTAL

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_15

Date de la convocation: 05/02/2025
Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

*douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Autorisation des dépenses d'investissement budget commune et budgets annexes pour 2025 -

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts des investissements budgétés sur l'exercice précédent.

Monsieur le Maire apporte donc les précisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 = 1 302 372,30 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **177 161,24 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_15-DE
A G E D I

- Chapitre 20 : $28\ 000\ € \times 25\ \% = 7\ 000\ €$
- Chapitre 21 : $169\ 692,95\ € \times 25\ \% = 42\ 423,24\ €$
- Chapitre 23 : $510\ 952\ € \times 25\ \% = 127\ 738\ €$

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 = 191 868 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **29 963,48 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 20 : $40\ 000\ € \times 25\ \% = 10\ 000\ €$
- Chapitre 21 : $21\ 000\ € \times 25\ \% = 5\ 250\ €$
- Chapitre 23 : $58\ 853,91\ € \times 25\ \% = 14\ 713,48\ €$

BUDGET ABATTOIR

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 = 191 868 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **82 452,01 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 23 : $329\ 808,03\ € \times 25\ \% = 82\ 452,01\ €$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

République française
CANTAL

015-211500947-DE_2025_02_16-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 14/02/2025

Séance du 12 février 2025

Délibération DE_2025_02_16

Date de la convocation: 05/02/2025

Date affichage convocation :12/02/2025

Membres en exercice : 15

douze février deux mille vingt-cinq à 18h30 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présents : 10

Votants: 12

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Gilbert FRAYSSE, Fabrice BOUSCATIER,
Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude
TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Pour: 12

Contre: 0

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par
Jean-Pierre SALAVERT, Josette FRESQUET représentée par
Gilbert FRAYSSE

Abstentions: 0

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE, Marie
MONCHAUX

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre SALAVERT

Objet: Subvention 2024 association USCL -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un vote particulier même si elles sont votées en même temps que le budget. L'enveloppe inscrite au budget 2024 est de 50 000 €.

La demande de subvention 2024 de l'association "USCL" a été déposée en février 2024 mais le service administratif de la mairie ayant omis de la mettre au vote lors d'un conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rectifier cette erreur en votant cette subvention 2024 sur le budget 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la répartition suivante :

ASSOCIATION	2023	Demande	Vote
USCL	2 200 + 800 école de foot	3 300	2 200 + 800 école de foot

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la subvention telle que présentée

dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Date de transmission de l'acte: 14/02/2025

Date de reception de l'AR: 14/02/2025

015-211500947-DE_2025_02_16-DE

A G E D I

**Le Maire,
Pascal Malvezin**

